



LAC ET REFLETS

Revue trimestrielle de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

L'éditorial

Chers amis,

L'année qui vient de s'écouler n'a pas comporté que de bonnes nouvelles.

Le sénateur Hérisson a annoncé qu'il souhaite soumettre un projet de loi qui veut soustraire à la loi Littoral les lacs de plus de 1000 hectares. Le lac d'Annecy, c'est lui qui est visé, bien sûr, deviendrait dès lors un chantier rêvé pour les promoteurs de tout poil. On en attendait pas moins de ce monsieur qui essaie depuis longtemps d'ouvrir en grand les possibilités d'urbanisation dans la cluse du lac. Apparemment ce projet n'est pas encore déposé, mais il y a tout lieu de rester vigilants.

Par ailleurs, Madame Duflot, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement a eu la brillante idée de présenter un projet de loi qui retirera aux particuliers et aux associations, dans les questions concernant l'urbanisme, la possibilité de s'adresser à une Cour d'Appel à la suite d'un jugement du Tribunal Administratif. Le Conseil d'État sera, dès lors, la seule possibilité de recours en cas de contestation d'un jugement du T.A. (tribunal administratif).

Cette loi adoptée par l'Assemblée mais pas encore par le Sénat, devra attendre également les décrets d'application pour être en vigueur. Quand on sait ce que coûte le recours – obligatoire – à un avocat dans ce genre de procédure il est clair que très peu de requérants vont avoir les moyens de le faire.

Il est frappant de constater que personne, semble-t-il, au sein de l'Assemblée Nationale ne se soit ému des effets prévisibles de cette loi qui porte une atteinte grave aux libertés individuelles.

Il en faudra davantage pour nous décourager, mais ce sont de mauvais coups dont on se serait bien passés.

Bien amicalement

Alain Moysan
Le président

AU SOMMAIRE

pages

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES ACTIONS
MENÉES ET DES ÉVÈNEMENTS SURVENUS
AU COURS DE L'ANNÉE 2013 2-3

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
D'ENQUÊTE DU SCOT DU BASSIN
ANNÉCIEN 3

L'AGGLOMÉRATION DU
GRAND GENÈVE 4-5-6

POÈME D'ANDRÉ THEURIET :
AMIS DES ARBRES 6-7

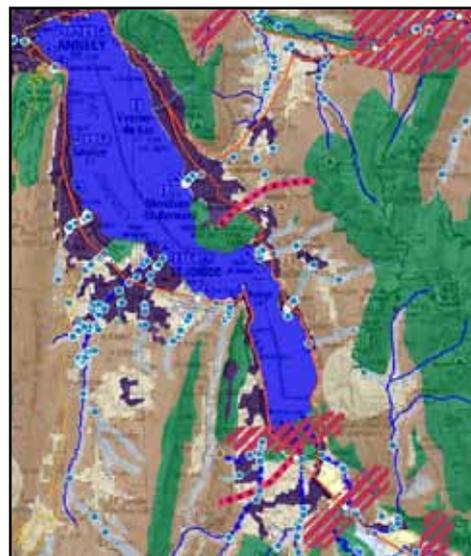
LE MOT DE PATOUÉ 8

VŒUX D'ALAE 8

• • •

**Enquête publique jusqu'au
27 janvier 2014 sur le SRCE**

Schéma Régional de Cohérence Écologique



-  : Réservoirs de biodiversité
-  : Grand lac naturel à préserver
- Corridors d'importance régionale :
- Fuseaux Axes
-  - à préserver
-  - à remettre en bon état
-  : Obstacles à l'écoulement des cours d'eau



Résumé des principales actions menées et des évènements survenus au cours de l'année 2013: une année en demi-teinte

La préfecture a renouvelé notre agrément au titre de l'environnement et l'a étendu à l'échelle

départementale pour une durée de 5 ans.

Anciens hôpitaux d'Annecy

La Cour d'Appel ne nous a donné raison que sur un point, celui des cessions gratuites de parcelles accordées par le promoteur (Crédit Agricole

Immobilier) à la Mairie d'Annecy, ce qui ne remet nullement en cause le projet immobilier lui-même. Grâce à la mobilisation de l'Association "Annecy Patrimoine" l'affaire a pu être portée devant le Conseil d'État. Nous en attendons les résultats.

Talloires et Angon

Suite à un jugement du T.A. en

Nenny soit qui mal y pense



notre faveur dans le recours que nous avons déposé pour demander l'annulation d'un permis de construire sur la presqu'île d'Angon à Talloires, la Cour d'Appel de Lyon a confirmé le 1^{er} jugement. La construction devenue illégale fera l'objet d'une demande de démolition.

Un autre recours portant sur une autre construction sur la même presqu'île ne nous a été favorable que sur un point de détail.

Le PLU de la commune que l'on peut qualifier de désastreux, ayant été approuvé, nous avons adressé un recours au Tribunal Administratif fin juin pour demander son annulation. À

ce jour, la mairie n'a toujours pas réagi.

PLU d'Annecy-le-Vieux

Mêmes observations négatives que pour celui de Talloires. Un recours en annulation a été adressé par un collectif d'associations dont nous faisons partie (Frapna, AT 74, ALAE).

PLU de Doussard

Nous avons participé aux réunions d'élaboration de ce PLU. Celui-ci a été approuvé, mais des modifications sont attendues

suite aux remarques faites par la Chambre d'Agriculture et la Préfecture. Les nôtres, bien sûr, n'ont pas plus été écoutées que celles que nous avons faites au sujet des PLU des 2 communes précédentes.

Piste Cyclable Rive Est

Le Tribunal nous a débouté suite à une faute de procédure. Nous ne sommes pas des professionnels hélas. Mais le Préfet ayant prorogé la durée de la Déclaration d'Utilité Publique, nous lui avons adressé un recours gracieux.

Lettre au président de la Commission d'Enquête du SCOT du Bassin Annécien

Monsieur le Président.

Le projet de SCOT en cours d'enquête, appelle de la part de notre association les commentaires suivants.

En ce qui concerne l'application de la Loi littoral.

Il est prévu de laisser aux communes, dans le cadre de leurs PLU et non pas au SCOT, le soin de délimiter les «espaces proches du rivage» ceci me semble constituer un détournement des dispositions de l'article L146-4 II du code de l'urbanisme, et constitue un facteur d'instabilité juridique.

Le Préfet l'a d'ailleurs clairement précisé: «**il est indispensable que le SCOT soit complété sur ce point**».

Ceci devrait faire l'objet d'une réserve de votre part.

Précision des documents cartographiques.

Ceux-ci manquent de précision des difficultés d'applications ne manqueront pas d'apparaître.

Le Préfet l'a d'ailleurs fait observer et ceci pourrait faire l'objet d'une recommandation de votre part.

Espaces agricoles

La création de ZAP (zones Agricoles prioritaires) devrait être recommandé (ceci a été fait pour le SCOT du Genevois).

Il sera rappelé également une des dispositions importantes de l'Article L121-1 du code de l'urbanisme :

b) **L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels;**

On peut légitimement se demander en quoi l'affectation de 1200 ha à l'urbanisation pourrait être compatible avec une préservation des espaces affectés aux activités agricoles.

Avis des PPA (commission des Personnes Publiques Associées)

La prise en compte de ces derniers ne constituant pas une atteinte à l'économie générale du SCOT, je souhaite que vous les reteniez.

Enfin, pour ce qui concerne le traitement de la mobilité, le manque de clairvoyance et d'anticipation est vraiment regrettable. On pourrait mettre un zéro pointé sur cette question. L'évaluation environnementale, déjà très légère quant à l'impact du SCOT (11 pages), n'aborde absolument pas l'impact de l'augmentation du trafic routier envisagé par exemple par la construction du tunnel sous le Semnoz (augmentation du bruit, de la pollution particulaire, par l'ozone,...). Alors même que ce risque est mis en évidence dans le diagnostic. Les solutions proposées apparaissent très légères et de plus fortement controversées.

En vous remerciant par avance de bien vouloir tenir compte de ces observations, je vous prie d'agrèer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Alain MOYSAN
Président ALAE



L'agglomération du grand Genève

L'agglomération du grand Genève (211 communes françaises et suisses) promettait 25 000 nouveaux logements à Genève en horizon 2023, 200 000 habitants de plus en 2030, 100 000 emplois nouveaux dont 1/3 côté français, 16 km de liaison ferroviaire CEVA (liaison Cornavin-eaux vives-Annemasse), pour 2017; puis des Tramways et un bus en site propre.

Au total ce projet d'agglomération transfrontalière visait trois objectifs: moins d'embouteillages, davantage de logements en suisse et d'emplois en France.

Le n° spécial de l'Express de septembre 2013 «Ce que va changer le grand Genève» donne à penser qu'à part les agents immobiliers, les partenaires politiques sont plutôt réservés sur le cours des réalisations.

Certes Gregory Monod (président de la FNAIM) déclare «Il faut construire encore plus», mais Christian Monteil (président du conseil général de Haute-Savoie) pense que «malgré les bonnes intentions, le bilan est mitigé et les entreprises suisses ne sont pas mises à contribution».

Bernard Gaud, coprésident du grand Genève, maire de chevrier (HS) affirme «Au départ, les Suisses ne voulaient pas aborder le problème, mais depuis 2005 nous avons réalisé des avancées énormes... le rythme est encore loin pour rattraper les déséquilibres».

François Longchamp conseiller d'état du canton de Genève, coprésident du grand Genève n'est pas en reste «Jusqu'à présent nous avons exporté une partie de nos besoins (de logement) en France voisine et dans le canton de Vaud. À l'inverse ces deux zones n'ont pas attiré assez d'emplois alors qu'il existe des opportunités».

La journaliste de l'Express est plus claire: les réalisations concrétisent plutôt des intérêts suisses en matière de logement (on construit essentiellement en France) ou de transport alors que les communes françaises sont à la peine. Ces dernières se disputent les compensations financières genevoises (censées équilibrer les coûts sociaux), se lamentent des retards du programme de construction à Genève et des

retombées du boom immobilier qu'elles connaissent, notamment les coûts sociaux générés par l'afflux de population; d'autant plus que se précise le doute sur la création (encore venir) d'emplois nouveaux attendus en France. «Le canton de Genève doit assumer la moitié de nouveaux programmes de logement: un objectif ambitieux... auquel personne ne croit.»

«L'atout maître du CEVA attendu pour 2017, il limitera les embouteillages, l'amélioration sera immense, Des trams à toute vapeur, entre 2014 et 2020. Le grand Genève se dotera de 3 tramways et d'un bus à haut niveau de service reliant Genève à sa périphérie (le partage des coûts entre la France et la Suisse semble toujours aussi nébuleux) «Services publics, les grands oubliés». Face à l'afflux de population, les élus des collectivités locales françaises peinent à financer écoles, crèches, maisons de retraite et logements sociaux, malgré les compensations accordées par Genève «Les compensations financières de la discorde».

«Travail: la France veut sa part.»

Le territoire du grand Genève devrait créer 100 000 emplois d'ici 2030, combien verront le jour côté français? Quelques pistes pour réduire l'écart entre France et Suisse ou pour éviter qu'il se creuse davantage...

Au total, ce grand projet menace de se révéler néfaste aux intérêts hauts-savoyards, alors que les suisses parviennent à atteindre leurs propres objectifs. Où est l'erreur?

• • •

Une étude du Professeur Paul Guichonnet publiée dans les cahiers de géographie de l'Université de Besançon puis reprise dans un cahier spécial «Le Messenger» du 2 juin 1967 concernant l'année touristique internationale en Suisse apporte un début de réponse.

Il situe le début du projet de région genevoise en 1965, suite à une initiative partie de divers milieux dont la jeune chambre économique de Genève et la société de géographie. Ces derniers remettaient en question le système économique genevois, mal adapté et conduisant à des surchauffes.

A ce moment-là, à l'instar de la prospère Bâle, également ville suisse enclavée dans des territoires français et allemands, il apparut aux intérêts genevois qu'ils devaient s'associer aux modèles en vogue de développement dans le cadre de l'intégration des nouvelles régions française à l'Europe.

Il s'agissait pour le canton de Genève de ne pas répéter l'erreur commise fin XIX^e début XX^e siècle, en ne se raccordant pas aux grandes voies ferrées et aux axes routiers français d'alors. Pour cela, début XXI^e siècle, il fallait donner à Genève accès aux axes régionaux ferrés et autoroutiers de la région Rhône-Alpes. C'est plutôt de ce raccordement que les intérêts genevois attendaient un renouveau économique pour leur ville.

Le professeur Guichonnet rappelle comment dès le XVI^e siècle, lors de la coupure entre Genève et la province du Genevois dont elle était la métropole, cette métropole a été une grande ville "hors sol" sans arrière-pays et comment elle a su prospérer différemment du modèle de la ville "centre régional". A la place, Genève a développé une ouverture internationale à longue portée qui a été la cause de sa prospérité après la Réforme et qui demeure sa vocation profonde".

En même temps pour ses besoins alimentaires, Genève a tissé avec sa périphérie sarde puis française des liens organisés dans un système complexe de zones franches, réorganisées à chaque traité international clôturant un conflit européen. Le grignotage patient et obstiné de la ville-état sur les contrées limitrophes est un trait atavique de cette ville sans territoire et qui a su prospérer sans arrière-pays, tout en cherchant «le désétrangement de Genève».

Dans la seconde moitié du XX^e siècle la zone franche devenue sans objet, les échanges franco genevois portaient essentiellement sur une main d'œuvre transfrontalière évaluée à 8 000 personnes vers 1960 ramenés à 6 641 en 1966 (après des mesures genevoises pour limiter l'arrivée de travailleurs frontaliers). «Mais il manquait aux échanges franco-genevois la complémentarité organique et la solidité d'une trame constituée par le travail et les investissements industriels. C'est là le point faible d'une éventuelle «Regio genevensis.» De part et d'autre de la frontière, les activités secondaires se tournent le dos. Il est frappant de voir de combien, depuis 1914 Genève ce centre si puissant d'accumulation capitaliste a peu investi dans l'industrie des régions frontalières françaises... Si au contraire, une "Regio Basiliensis" a pu s'esquisser, c'est parce que la chimie de la cité du Rhin a investi en Haute-Alsace et dans le pays de Bade donnant ainsi à sa reprise d'un rôle régional un support industriel et financier.»

• • •

La prospérité de Genève est incontestable et durera: les mesure mondiales en cours contre l'optimisation fiscale des compagnies seront encore plus longues à concrétiser que celles touchant les particuliers.

Comment associer à cette dynamique les territoires français limitrophes par la création d'emplois en France?

Depuis 30 ans la dynamique de Genève repose comme jamais sur son «ouverture internationale de longue portée». Par ses particularités fiscales, depuis la fin du XX^e siècle, elle a conforté son rôle de plaque tournante du négoce international de matières premières et accueille près de 400 sociétés (Glencore, Trafigura, Vitol, Mercuria, Gunvor, Dreyfus, Cargil, Bunge etc). Elle est aussi un paradis fiscal (inscrite à nouveau comme tel sur la liste noire) attirant ainsi la clientèle des particuliers, sans oublier là, une place financière internationale et le centre bancaire. Les industries qui s'implantent sont plutôt des filiales administratives de groupes industriels mondiaux pour des montages d'optimisation fiscale (Les matières premières ne viennent pas des pays contigus et ne transitent pas par Genève seules les factures passent par là). Il est difficile de croire que ce genre d'activité ait une chance de s'implanter un jour en France. La

partie française du contrat du Grand Genève s'est donc leurrée sur la référence industrielle de l'agglomération de Bâle - qui a servi d'argument pour soutenir le projet auprès des instances Rhône-Alpes.

Certes, il reste la possibilité de développer comme pour Bâle des synergies entre l'industrie traditionnelle genevoise et son périmètre géographique français (horlogerie et mécanique de précision, électronique). C'était une piste limitée et qui aurait dû être explorée au départ du projet ou par le Scot ces dernières années. Cela reste un chantier vierge, et Bâle a mis des décennies à tisser la région économique qu'elle domine...

Quant au volet de l'immobilier en France dans le projet du grand Genève; il se rattache plutôt au «désétrangement de Genève» recherché sans contrepartie particulière, selon leur instinct séculaire, par nos amis et voisins les Genevois. Quoi qu'il en soit, il semble certain que les communes françaises soient les perdantes d'un système qui ne couvre pas les charges sociales subies, et qui reporte en France encore plus de populations nouvelles que prévu. On cherche en vain dans le Scot du Bassin d'Annecy d'autres explications.

Pierre Dufournet

Poème

En juin 1903, dans la clairière du Crêt-du-Maure, dans les prés qui entourent l'habitation du garde de la forêt, une grande fête fut donnée par l'association de la Société des Amis des Arbres. Banquet, conférence, représentation avaient attiré la foule qui s'était installée jusque sous les sapins. Le célèbre académicien André Theuriot, y a lu devant le nombreux auditoire la pièce de vers qui suit.

Amis des arbres

Puisque nous voilà tous, en la saison des nids,
Comme un immense chœur antique réunis
Sous le dôme feuillu de la forêt tranquille,
Jeunes ou vieux, enfants des bourgs ou de la ville,
O mes amis, chantons les arbres et chantons
La majesté des bois sonores et profonds.
Voici le temps où leur royaume se décore
De plus de poésie et de grâces encore:
- Les taillis sont fleuris et verts comme un jardin;
Le regard réjoui plonge ainsi qu'en un bain
Dans l'épaisseur de l'herbe et la fraîcheur des
combes;

Les derniers rossignols et les douces palombes,
Les loriots avec les grives, tour à tour,
Mêlent l'enchantement de leurs hymnes d'amour
Aux carillons épars des cloches des dimanches,
Tandis que par le souple écartement des branches,
Tout là-bas, le miroir du lac qui transparait
Envoie un large et bleu sourire à la forêt.

Donc unissons nos voix, amis, comme il est juste,
Pour célébrer l'honneur de l'arbre et de l'arbuste.
Ils sont du sol natal la force et la beauté;
Que chacun d'eux par nous soit dignement chanté.

Loués soient les grands pins dont les aiguilles grises
Soupirent comme un luth plaintif au vent du soir,
Et les sapins pareils à des flèches d'églises,
Qui répandent dans l'air une odeur d'encensoir.

Louons les chênes fiers et branchus!... Sous leur
voûte,
A midi, le soleil glisse à peine un trait d'or
Fugace; l'eau du ciel y filtre goutte à goutte
Et la source à leurs pieds nouveaux prend son essor.

Elle s'épanche et donne à toute créature
Un renouveau de sève et de jeune vigueur;
Louons donc la belle eau chaste, chantante et pure
Qui féconde la terre et qui nourrit la fleur.

Louons aussi le hêtre où la faîne foisonne,
Le hêtre, gai décor des massifs forestiers;
Et le dur châtaignier dont les fruits, à l'automne,
Pleuvent, bruns et luisants, dans l'herbe des sentiers;

Et le bouleau qui tremble aux marges des allées,
Le pliant noisetier et le saule argenté,
Et le tilleul avec ses corolles ailées
Qui semblent la suave haleine de l'été.

Au peuple merveilleux des arbres, los et gloire!
Pour rendre à chacun d'eux un culte solennel,
Près de la source vive où les oiseaux vont boire,
En plein cœur de futaie, élevons un autel;

Entourons-le, tenant en main comme des palmes
Les rameaux verts coupés aux pins mélodieux,
Et parmi la feuillée altière des bois calmes,
Selon le rite antique et cher à nos aïeux,
Versons, amis, versons dans nos rustiques verres
Les breuvages dont les Sylvains ont le secret:
Les sucs de la myrtille et ceux des primevères;
Puis portons tous un toast vibrant à la Forêt:

« O reine de beauté, Forêt, tu nous accueilles
Avec tes bras charmants, fleuris de chèvrefeuilles.
Tu nous ouvres sans peur tes seuils hospitaliers,
Et nous y pénétrons, hardis et familiers,
Tandis qu'autour des fûts vénérables des hêtres
Errent pensivement les ombres des ancêtres,
Et que dans les vapeurs du soleil matinal
Les dryades en chœur semblent mener leur bal,
Aux sons flûtés et clairs d'invisibles fontaines.
O forêt, ô déesse aux grâces souveraines,
Enchanteresse dont les attirants regards
Rayonnent à travers tes longs cheveux épars;
Du toucher de tes doigts, du souffle de tes lèvres,
Tu panses notre plaie et tu guéris nos fièvres.
En ton giron jonché de sauges et de thym,
Dans la tiédeur des soirs et le frais des matins,
Tu nous prends, maternelle et bonne tu nous
berces

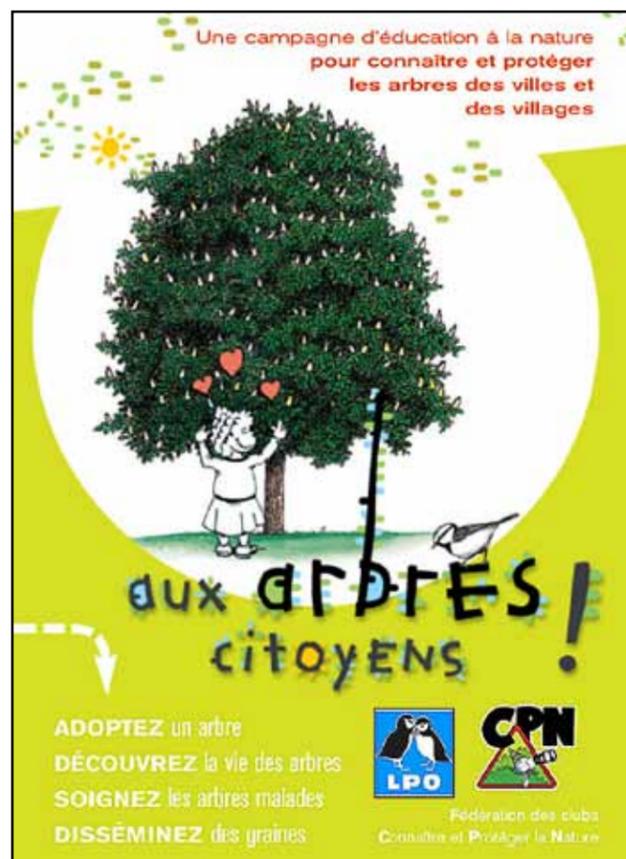
Avec ton chant d'aïeule... Et nous, races perverses,
Pour te remercier de tes dons infinis,
Nous arrachons tes fleurs et détruisons tes nids,
Nous déracinons l'arbre et tarissons la source.
Ainsi que des pillards, pour remplir notre bourse,
Nous défrichons tes bois de nos ingrates mains,
Féroce et sans souci des lendemains... »

Venez, fervents Amis des arbres, à notre aide!
Le mal n'est pas encore, grâce à vous, sans remède;
Venez, n'attendons pas que le sol forestier,
Le vieux sol paternel devienne tout entier
Un aride désert où rôde la couleuvre.
Avant que la cognée ait achevé son œuvre
Songeons à l'avenir et d'un zèle attendri
Restaurons pour nos fils le royaume amoindri.
Agrandissons le cher royaume héréditaire
La forêt, poésie et parfum de la terre.
Au plus profond des bois la Patrie a son cœur;
Un peuple sans forêts est un peuple qui meurt.
C'est pourquoi tous ici, lorsqu'un arbre succombe,
Jurons d'en replanter un autre sur sa tombe;
Jurons d'ensemencer les friches dénudées
Que changent en torrents les soudaines ondées,
Et les versants rongés par la dent des troupeaux
Où les rocs décharnés percent comme des os.
Et puissent nos enfants voir aux saisons futures,
Des chênes et des pins les robustes ramures
Onduler sur la plaine et moutonner dans l'air,
Pareils aux flots mouvants et féconds de la mer.

Voir : annecy-en-poesie.e-monsite.com

Juin 1903,
André Theuriot,

Revue "Lac d'Annecy & vallée de
Thônes" n°136 du 14 août 1932.



Action sur la découverte de la biodiversité des arbres - 1997

Le mot de patoué

Dictons de Savoie

Extraits de "Proverbes et dictons de Savoie" de Paul Gichonnet, éditions Rivages (1986).

A la Sin Vinça, tò jhé u fén, atramén
l'ivé se kasse ona dén.

À la Saint-Vincent (22 janvier), tout gèle et
fend, sinon l'hiver se casse une dent.

Kan fèvri ne çhevrote, mâ avrelye.

Quand il ne neige pas un peu en février,
c'est mars qui se couvre de neige.

E torzo bona lena pè baylyé.

C'est toujours la bonne lune, pour donner.

Kan on fâ kado a pè reuçhe k'sè,
le diable s'in moke.

Quand on fait un cadeau à plus riche que
soit, le diable s'en moque.



Courriel
alae@annecy-environnement.fr

Site Internet
annecy-environnement.fr

LAC ET REFLETS N° III

Une publication de ALAE
**ASSOCIATION LAC D'ANNECY
ENVIRONNEMENT**

Association déclarée d'utilité publique

Adresse :
ALAE, BP 11, 74320 Sevrier
Siège : Mairie de Sevrier
ISSN > 1292-3672

Illustrations > Nenny - Gus

Mise en page > *aster - Annecy
Impression > Allo Copy
Tirage > 100 exemplaires
Diffusion internet (pdf) > Libre

Rejoignez ALAE! Envoyez ce coupon à : ALAE - BP 11 - 74320 SEVRIER

Pour recevoir Lac et Reflets par la poste, envoyez-nous 3 timbres (tarif normal), avec votre adresse.

Adhésion ALAE + Abonnement à LAC ET REFLETS

Paiement par chèque joint, à l'ordre de : ALAE.

Nous vous remercions de votre indispensable soutien !

Individuelle 25€ / Couple 30€ / Soutien à partir de 30€ / Personne morale 40€

Nom Prénom

Adresse Code postal Ville

Courriel Téléphone (facultatif)

Date Signature

